

Date de la convocation :
5 décembre 2008

Le 17 décembre 2008, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Date d'affichage de la convocation :
5 décembre 2008

Membres présents : M. CADEC, Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN (arrivée à la délibération n°1), M. BONNIN (arrivé à la délibération n°1), Mme RAULT (arrivée à la délibération n°1), M. DELOURME, Mme LE GAGNE, M. BLEGEAN, Mme ADAMY (arrivée à la délibération n°1), M. GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjointes.

Nombre de conseillers municipaux :

- **en exercice**43
- **Présents à l'ouverture** ..29
- **Absents ayant donné pouvoir**..... 9

M. LE RUN, Mmes BOT (arrivée à la délibération n°1), RIO, M. ROBERT, Mme MINET (arrivée à la délibération n°1), MM. LORANT (arrivé à la délibération n°13), MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR (arrivé à la délibération n°1), Mmes LEBRETON, GRONDIN, MM. BEN ABDELWAHAB, LE BERE, BOIVIN, Mme LEFAUCHEUR, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN (arrivé à la délibération n°1), Mme MEYER, M. BOURQUARD, Conseillers Municipaux.

- **Absent excusé n'ayant pas donné pouvoir** : 0

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme ADAMY donne pouvoir à M. BLEGEAN (à l'ouverture de la séance)
- M. FUAN donne pouvoir à M. DELOURME
- Mme MINET donne pouvoir à Mme SOULIMAN (à l'ouverture de la séance)
- M. CROCHET donne pouvoir à Mme RIO
- M. LORANT donne pouvoir à Mme BOT (jusqu'à la délibération n°12 incluse)
- Mme PIAT donne pouvoir à Mme LEBRETON (à partir de la délibération n°13)
- Mme DE LAVENNE donne pouvoir à M. GUENIFFEY (à partir de la délibération n°13)
- M. ALIPOUR donne pouvoir à Mme COTTRET (à l'ouverture de la séance)
- M. BENAY donne pouvoir à Mme GRONDIN
- Mme HUBERT donne pouvoir à Mme LEFAUCHEUR
- Mme GUYONNET donne pouvoir à M. IBNYASSIN
- M. BOURQUARD donne pouvoir à M. LE GUERN (à partir de la délibération n°2)

Transmission en Préfecture le :

23 décembre 2008

Date d'affichage du compte-rendu :

23 décembre 2008

Publication au recueil des actes administratifs le :

23 décembre 2008

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Départ de M. BOURQUARD à la délibération n°2
- Sortie de Mme DE LAVENNE à la délibération n°4, retour à la n°5
- Départ de Mme PIAT à la délibération n°13
- Départ de Mme DE LAVENNE à la délibération n°13
- Sortie de M. CADEC à la délibération n° 16, retour à la n°17
- Sortie de Mme BOT à la délibération n° 16, retour à la n°19

Secrétaire de séance :

- M. DREVES

La séance est levée à 20 heures 55.

1 – Projet de mise en œuvre d'un système de vidéo-protection dans le centre ville de Saint-Brieuc – Décision de principe

Le Conseil Municipal décide le principe de la mise en place sur la commune de Saint-Brieuc d'un système de vidéo-protection, décide de lancer les études concernant l'implantation et la conception des équipements avec l'élaboration d'un budget d'investissement et de fonctionnement, décide de créer un comité de surveillance, associant l'ensemble des sensibilités représentées au sein du conseil municipal, qui assurera la rédaction d'une charte éthique et le suivi de l'ensemble du dispositif, décide de poursuivre la réflexion en vue de l'élaboration de propositions nouvelles complétant les dispositifs existants, dans le cadre d'une stratégie globale de prévention et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 37	Pouvoirs : 6	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 33	Voix Contre : 10 (Opposition)	Abstention : 0	

2 – Les Villages – Modification de la zone UB3 rue de Penthièvre – Projet de maison d'accueil Edylis pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer – Approbation de la modification du plan d'occupation des sols

Le Conseil Municipal prend acte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que des observations émises par la CABRI, demande que le Maître d'ouvrage réalise sur le terrain des constructions des systèmes de rétention d'eau qui permettront un stockage des eaux pluviales avant rejet dans les réseaux ou le milieu naturel, demande que les arbres qui seront abattus pour la réalisation du projet soient replantés sur le site, encourage le ou les maîtres d'ouvrage à développer ou à intégrer dans le cadre de leurs projets l'Approche Environnementales de l'Urbanisme en utilisant des matériaux ou des techniques respectueuses de l'environnement et approuve le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols consistant à agrandir vers le nord la zone UB3 du P.O.S en réduisant la zone NAR 03-3 et en classant les parcelles cadastrées section AI n° 203 en totalité et la parcelle n° 210 partiellement en zone UB3 du Plan d'Occupation des sols comme figurées sur le plan de zonage futur annexé à la délibération du conseil municipal.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

3 - Les Villages – Projet d'ouverture à l'urbanisation de zone NA de Paimpont - Approbation de la modification du plan d'occupation des sols

Le Conseil Municipal prend acte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, demande que le Maître d'ouvrage réalise sur le terrain des constructions des système de rétention d'eau qui permettront un stockage des eaux pluviales avant rejet dans les réseaux ou le milieu naturel, encourage le ou les maîtres d'ouvrage à développer ou à intégrer dans le cadre de leurs projets l'approche environnementales de l'Urbanisme en utilisant des matériaux ou des techniques respectueuses de l'environnement et approuve le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols consistant à ouvrir à l'urbanisation la zone NA dite de Paimpont en classant les parcelles cadastrées section AI n° 11, n° 12, n°13, n° 14 et n° 177 en partie en zone NAR 03-3 du Plan d'Occupation des sols avec un indice 9 pour indiquer la hauteur en mètre maximum à l'égoût du toit ou à l'aplomb des façades comme figurées sur le plan de zonage futur annexé à la délibération du conseil municipal.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

4 - Les Plaines Villes – Suppression du zonage et du règlement de la zone NAR17, réduction de l'emplacement réservé n°15, ouverture partielle à l'urbanisation du secteur NA et reclassement des secteurs en zone NAYRAP en vue de la réalisation de la zone d'aménagement concerté des Plaines Villes - Approbation de la modification du plan d'occupation des sols

Le Conseil Municipal prend acte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et approuve le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols consistant à ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone NA sise au Sud de la Chambre de Commerce et d'Industrie, à réduire l'emplacement réservé n°15, à supprimer la zone et le règlement NAR17, et à reclasser l'ensemble des terrains appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie sis sur Saint Brieuc en zone NAYRAP du Plan d'Occupation des sols comme figurées sur le plan de zonage futur annexé à la délibération du conseil municipal.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

5 – Etude multi-partenariale pour l'aménagement du quartier de la gare et la réalisation d'un pôle d'échange multimodal – Réalisation d'une enquête d'accessibilité et prolongation des délais d'étude – Avenant n°2 au marché

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 2 au marché et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom du groupement de commande, l'avenant n° 2 au marché.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

6 – Partenariat CABRI HABITAT / Ville de Saint-Brieuc – Participation financière pour acquisition foncière dans le cadre de l'ANRU – Reconstruction hors site

Le Conseil Municipal décide de verser à Cabri Habitat une participation financière à hauteur de 75 000 €.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

7 – ANRU – Création de deux emplois adultes relais chargés de coordonner les projets d'accompagnement socio-culturels Croix Saint-Lambert / Balzac-Europe-Ginglin

Le Conseil Municipal décide dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine, de créer, pour une durée de trois ans, deux emplois de contractuels au titre du dispositif adulte relais chargés de la coordination des activités socio-culturelles en lien avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur les quartiers, décide de fixer la rémunération par référence au grade d'animateur 4^{ème} d'échelon et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Etat et toute demande de subvention afférente.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

8 – Entretien du bois Boissel par les Brigades Vertes – Avenant n°9 à la convention d'action insertion

Le Conseil Municipal décide de proroger du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, par voie d'avenant n° 9, la convention d'action d'insertion avec l'association "Les Brigades Vertes" et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention existante.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

9 – ZAC des Plaines Villes – Réseaux d'eau potable et d'eau brute – Convention entre la Ville de Saint-Brieuc et la Chambre de Commerce et d'Industrie

Le Conseil Municipal approuve la convention jointe en annexe de la présente délibération.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

10 – Raccordement des eaux usées du Syndicat du Boegan et des rejets de l'usine des eaux de Saint-Barthélémy

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une étude d'incidence au titre du code de l'environnement, afin de compléter le dossier d'autorisation d'assainissement de l'agglomération briochine pour y intégrer les modalités de raccordement et

de traitement des effluents du Syndicat de BOEGAN et des rejets de l'usine de production d'eau potable de Saint-Barthélémy à la station d'épuration du Légué, via le réseau de Saint-Brieuc, approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention de traitement, approuve la convention de transit avec le Syndicat de BOEGAN, pour une durée de 2 ans, durée de fin de validité des conventions de transit existantes, autorise Monsieur le Maire à signer les documents pré-cités, approuve le principe de facturation du budget de l'eau au budget de l'assainissement des coûts de transit et de traitement sur le même principe que celui défini avec les collectivités raccordées et indique que le volume théorique relatif aux rejets de l'usine vu dans les conventions sera égal au volume réel pour le transit et au 1/5 de ce même volume pour le traitement.

RAPPORTEUR : M. CADEC.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

11 – Service Enfance Jeunesse – Subventions aux associations – Année 2008

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 10 656 € à L'Amicale Laïque de Saint-Brieuc, approuve les termes de la convention financière à conclure avec l'Amicale Laïque destinée au versement de cette subvention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme ADAMY.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

12 – Programme de Réussite Educative – Convention entre la Ville et la Caisse des Ecoles Publiques – Acompte subvention 2009

Le Conseil Municipal décide l'attribution à la Caisse des Ecoles Publiques de SAINT-BRIEUC d'un acompte de subvention d'un montant de 25 000 €, approuve les termes de la convention financière à conclure avec la Caisse des Ecoles Publiques de SAINT-BRIEUC destinée au versement de cet acompte et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORTEUR : Mme RAULT.

Présents : 36	Pouvoirs : 7	Total : 43	Exprimés : 34
Voix Pour : 34	Voix Contre : 0	Abstention : 9	

(M. LEBERE, Mme LE FAUCHEUR, Mme HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mme GUYONNET, Mme MEYER, M. BOURQUARD)

13 – Exercice 2009 – Participation financière de la Ville – Syndicat de gestion du pôle universitaire

Le Conseil Municipal décide l'attribution au Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire de SAINT-BRIEUC et des Côtes d'Armor de la somme de 777 500 € au titre de la participation de la Ville pour l'exercice 2009 et dit que le montant de cette participation sera fractionné en deux versements :

- 60 % en janvier 2009, soit 466 500 €
- 40 % en juin 2009, soit 311 000 €

RAPPORTEUR : Mme RAULT.

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 2	

(M. LE BERE et Mme MEYER)

14 – Bibliothèques – Adhésion à l'association "Double Vue"

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion des Bibliothèques de Saint-Brieuc auprès de l'association Double Vue et autorise le paiement d'une cotisation annuelle fixée au titre de l'année 2009 à 70 €.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 35	Pouvoirs : 8	Total : 43	Exprimés : 43
Voix Pour : 43	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

15 – Demande de subventions auprès de la DRAC Bretagne – Conservatoire de Musique et de Danse

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne le versement du complément de la subvention valant pour l'aide annuelle (2008) du Conservatoire de musique et de danse de Saint-Brieuc à hauteur de 5 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 35
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 8
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

16 – CLUB 6 – Projet de rénovation du cinéma sis 40 boulevard Clémenceau

Le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation du CLUB 6, sis 40, boulevard Clémenceau à Saint-Brieuc et décide le principe d'allouer au Club 6 une subvention d'équipement de la Ville pour la réalisation de ce projet, qui fera l'objet d'une prochaine délibération pour en arrêter définitivement le montant.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 33
Voix Pour : 41

Pouvoirs : 8
Voix Contre : 0

Total : 41
Abstention : 0

Exprimés : 41

17 – La Citrouille –Subvention 2008 – Poste de directrice

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 44 800 € à la Citrouille valant pour l'année 2008 au titre du coût salarial du poste de sa directrice (du 1^{er} avril au 31 décembre 2008) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière afférente.

RAPPORTEUR : M. MAYEUX.

Présents : 34
Voix Pour : 42

Pouvoirs : 8
Voix Contre : 0

Total : 42
Abstention : 0

Exprimés : 42

18 – Syndicat intercommunal pour l'accueil des gens du voyage – Participation de la Ville de Saint-Brieuc – Acompte année 2009

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'un acompte de 8 115.61 € au Syndicat Intercommunal pour l'accueil des Gens du Voyage au titre de la participation financière de la Ville pour l'année 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

RAPPORTEUR : M. BONNIN.

Présents : 34
Voix Pour : 42

Pouvoirs : 8
Voix Contre : 0

Total : 42
Abstention : 0

Exprimés : 42

19 – Convention Itinérance / Ville de Saint-Brieuc

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention avec l'association ITINERANCE, autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe et décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 2000€ pour l'année 2009.

RAPPORTEUR : M. BONNIN.

Présents : 35
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 8
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43

20 – Trait d'union – Projet d'humanisation – Demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve le projet d'humanisation de la structure du Trait d'Union figurant en annexe, approuve le plan de financement figurant en annexe, sollicite les subventions de l'Etat au titre d'un plan 2008-2012 au profit du logement des personnes défavorisées et des population spécifiques à hauteur de 140 000 euros et sollicite les aides complémentaires des partenaires (EDF/GDF – CAF – 1% logement).

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE.

Présents : 35
Voix Pour : 43

Pouvoirs : 8
Voix Contre : 0

Total : 43
Abstention : 0

Exprimés : 43